

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024**

Régulièrement convoqué le 17 juillet 2024, le conseil municipal s'est réuni le 22 juillet 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN, à la salle des fêtes, durant la période de travaux de la mairie.

Présents : Alain BAMET, Julie JUGNET, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Charlène JENLINSKI-TISSIER, Sébastien PRADES, Thierry SERRA.

Absent et excusé : Jean Charles CLAUDEL et Antoine BELICARD

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 12 juin 2024 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Bail épicerie solidaire
- Subventions communales 2024
- Questions diverses

1) Bail épicerie solidaire

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'un bail épicerie solidaire a été rédigé pour l'association « Chez Simone ». Nous discutons des termes et conditions. Le bail commencerait au 16 août 2024.

Après l'exposé des fait, le bail modifié est approuvé à l'unanimité (9 pour, 0 contre et 0 abstention).

2) Subventions communales 2024

Le Maire informe l'assemblée municipale que nous devons établir les subventions communales 2024. Après discussion, il est décidé d'attribuer :

- La bibliothèque de Saint Pierre : 760€
- Les Sapeurs-Pompiers de Matour : 380€
- L'Ecole Maternelle de Saint Pierre : 200€
- Les Restos du Cœur : 150€
- L'Ecole de Musique de la Haute-Grosne : 760€
- L'association « Chez Simone » : 900€

Le montant des subventions communales 2024 est approuvé à l'unanimité (9 pour, 0 contre et 0 abstention).

3) Questions diverses

- Devis en cours à valider
 - ➔ Devis ONF de 2 818,89€ pour l'entretien dans la forêt communale avec potentiellement une subvention du département de 50% du hors taxes. Le devis est validé.
 - ➔ Devis Guérin pour la réparation de la pompe à chaleur du logement de Monsieur Barraud de 7 500€. Nous décidons de demander des devis pour le remplacement complet de la pompe à chaleur.
 - ➔ Devis de SUEZ pour la borne à incendie des Lamains qui n'est plus opérationnelle. Elle est trop ancienne et ne peut plus être réparée donc il faut la changer. Le devis s'élève à 2 851.84€. Le devis est validé.
 - ➔ Devis de l'entreprise Laffay pour l'inversement de la porte des sanitaires adultes pour l'école maternelle d'un montant 948€ TTC. Le devis est validé.
 - ➔ Devis de l'entreprise Callier pour l'aménagement de l'intérieur du hangar pour un montant de 4 761.60€ TTC. Le devis est validé.
 - ➔ Devis d'ETPC pour la remise en état du chemin communal qui descend de la Farge à l'impasse du Boulevain pour 8 599.80€ TTC. Compte tenu des dégâts survenus depuis dans plusieurs chemins de la commune, un état des lieux de l'ensemble des travaux à effectuer sur tous les chemins communaux est à dresser afin d'établir des priorités.
- Réunion sur les ENR éoliens à Matour : La question de notre engagement dans l'étude de faisabilité est posée. Après discussion, nous décidons de ne pas rester en dehors de la réflexion engagée par les communes de Matour, Pierreclos et Tramayes et donc de recontacter la société BayWa r.e. pour entrer dans le processus.
- Rénovation du toit du local poubelle et du lavoir au hameau de la Place. Nous relançons pour la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire,
Michèle DORIN

